

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

---

## Garnisons Brainoises

### Les Volontaires de la Haute-Vienne

---

Le 1<sup>er</sup> Octobre 1791 arrive à Braine un bataillon de volontaires de la Haute-Vienne, tandis qu'au même moment le 2<sup>e</sup> Bataillon cantonne à La Ferté-Milon. Les deux quartiers d'hiver vont durer sept mois jusqu'au 7 Mai 1792.

Sous l'ancien régime, Braine n'entretenait aucune garnison. Depuis 1790, la petite ville s'est donné un corps de garde nationale, mais il s'agit de soldats citoyens, moins férus de discipline militaire que de liberté politique. La brusque apparition de ces jeunes hommes cause quelque émoi parmi la population du chef-lieu de canton tout récemment créé. Très vite, celle-ci s'habitue à ses nouveaux hôtes et bientôt on fraternise. Cette sympathie passe même les limites permises : des unions légitimes ou non se nouent et les sangs limousins et soissoissons fusionnent.

Le bataillon ne paraît guère faire montre d'un parfait esprit militaire. Les incartades, les menus délit abondent, nous y reviendrons plus loin.

Le dernier seigneur de Braine, Monseigneur le Comte d'Egmont, y possède deux résidences : le Château de la Folie, vaste édifice féodal du XII<sup>e</sup> siècle, entre Braine et Cerceuil, et le château d'en bas, au cœur de la cité, entre la ville et la rivière de Vesle, proche l'église abbatiale de Saint-Yved. Riche, apparenté à des familles espagnoles et allemandes, Monsieur d'Egmont émigre très tôt, dès qu'il voit les événements prendre mauvaise tournure pour sa classe sociale.

Bien d'éémigré, son ravissant château devient, de ce fait, bien national et se trouve acquis par la commune. C'est là qu'on va loger les volontaires. On laisse à penser quel saccage fut la suite de cet intempestif casernement. Monsieur d'Egmont avait un parc, « à la française », entouré de murs, des parterres, une cascade. Dans sa propriété très giboyeuse il entretenait une canardière, une faisanderie et une héronnière. Là aussi, les volontaires tuent les faisans, dépècent des chevreuils, malgré toutes objurgations des gardes du ci-devant seigneur.

Nous avons quelques « lumières » sur l'uniforme des volontaires et même sur leur armement. L'un d'eux, Antoine Riffaut, meurt le 12 Mai 1792. Son décès est enregistré au registre paroissial de Braine. C'est même l'un des derniers actes consignés sur ce registre puisque bientôt l'État-Civil passera à l'autorité civile.

La mort du volontaire provoque l'intervention du Juge de Paix : Morize. Malade chez l'habitant, il devait rejoindre son corps après guérison. Le Juge appose les scellés et inventorie son maigre « barda », y compris l'argent de poche trouvé dans ses vêtements.

Riffaut est vêtu d'un uniforme en « gros drap bleu à revers blancs, « colles et paremens rouges doublés de serge bleue » ; la veste et la culotte sont aussi d'uniforme en grosse ratine blanche. Il est chaussé « d'une paire de bas de laine, dont un troué, d'une paire de guêtres d'étoffe noire et d'une paire de souilliers cuirs presque neufs, ornés d'une paire de boucles en cuivre à chape et ardillon en fer ». Son linge se compose « d'une chemise de toile et d'une cravatte en grosse mouseline ». Le chapeau est de cuir.

Le juge met sous scellés une « bourse de filets de soye », contenant 4 écus d'or, de chacun 6 livres et 4 sols moins un liard en monnaye, un portefeuille, de tapis rouge et carton, contenant un petit peigne ». On est coquet quand on a l'honneur de servir dans l'armée française — deux billets de confiance de 2 sols de la Commune de Neuilly-St-Front.

Le surplus des effets du volontaire a été emporté avec le Bataillon le 7 Mai 1792, il comptait rejoindre son unité le 12. Dans le portefeuille on découvre une permission et un congé signés : Lassau Sous-Lieutenant.

Lors de leurs déprédatations au parc et au gibier du Comte d'Egmont, les soldats se servent du « fusil de munition » et officiers et sous-officiers sont armés du sabre recourbé.

Presque tous ces volontaires ont 22 ou 23 ans, leurs gradés un peu plus âgés. Ils appartiennent à des professions diverses, la majorité sont cultivateurs, beaucoup maçons. Ce sont des limousinants — certains charrons, boulanger, perruquiers. Plusieurs sont nés au Dorat, c'est le cas pour Antoine Ribaud, pour Jean-Baptiste Herlevin, Pierre Brusset est natif de Rochechouart.

Un autre habite Saint-Junien. Quelques-uns de ces militaires gardent le contact avec Braine très au-delà de leur période de cantonnement. Pierre Brusset se marie le 23 Octobre 1792 à Marie-Louise Elisabeth Béguin après avoir obtenu son « congé absolu ». Jean-Baptiste Herlevin fait de même le 4 Février 1793, avec Marie Jeanne Godbillon, et reconnaît leur fille née de leur « conjonction charnelle » et « copulation illicite », dit le registre. Le 7 Avril 1793, Jean Grillier, autre volontaire limousin, épouse Marie-Françoise Gerin. Catherine

Corqueret met au monde un enfant mort-né le 21 Ventose An II, c'est l'épouse d'un sous-lieutenant des volontaires : Jean-Baptiste Dompierre, à la 3<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon, alors en opérations.

L'unité qui comprend six compagnies est commandée par le Lieutenant-Colonel Mathieu Joseph Harbonneau. Cet officier paraît bien mériter le titre de « père du régiment ». Il entretient avec les autorités brainoises, civiles et religieuses, les meilleures relations. Quand une peccadille de ses hommes le requiert, il s'efforce d'arranger les choses ; nous le verrons. il minimise les esclandres.

Il est parrain de Joseph Hyacinthe, fils de son tambour-major, Louis Séverin Gouillard et de Marguerite Rosalie Obry. Il a pour commère : demoiselle Marie, Michelle, Hyacinthe, Rosalie de Verdevoy, épouse de Louis Barbe Petit de Champaïn, l'ancien et futur maire de Braine, ex-contrôleur des guerres. Le sacrement est administré par Jean-Baptiste Maugras, curé constitutionnel de Braine.

Un gros événement marque la présence du bataillon en la petite ville. En 1791, la crise religieuse n'a pas encore atteint l'acuité que l'on sait. Le Colonel Harbonneau décide de faire bénir le drapeau du bataillon. La cérémonie a lieu le 27 décembre 1791, à Saint-Ived, en présence des troupes, de la garde nationale sous les armes, des autorités. C'est encore le curé Maugras qui préside à la cérémonie. Celle-ci doit combler d'aise le Maire de Braine, Jean Nicolas Heduin, un prémontré, très acquis aux idées nouvelles, mêlant volontiers en ses propos, comme en ses écrits, la philosophie de Rousseau et de Voltaire, avec les préceptes immuables de sa religieuse vocation.

Le désœuvrement demeure, comme de tout temps, l'ennemi mortel des troupes en campagne et plus encore quand elles sont en quartier d'hiver. Le Colonel Harbonneau s'inquiète à juste titre de combler les loisirs de ses volontaires turbulents : Il leur donne du travail. Beaucoup d'entr'eux, issus de souche paysanne, sont capables de labourer, peut-être avec quelques-uns des chevaux du régiment. On prête des hommes aux cultivateurs du pays brainois. Les récoltes de 1789 et 1790 furent très mauvaises, les temps nouveaux ont bouleversé l'assiette du terroir. On a cru naïvement à la naissance d'un âge d'or, une certaine paresse s'est emparée des esprits, des coeurs, et des... bras. La Nation, plus que jamais, a besoin de bled, d'avoine, de fourrages.

Un volontaire, Michel Nesmond, de la compagnie n° 4, travaille à Mont-Notre-Dame, chez Charles Marlier, cultivateur, en mars 1792, puis chez André Harmand, laboureur à Dhuizel ; il a capté leur confiance, puisqu'il représentera l'un et l'autre, en justice, et défendra fort bien leurs intérêts.

Si la présence de ces volontaires stimule le commerce local, elle provoque aussi quelques mécomptes. Au mois d'Avril 1792,

un sergent Jean François Beaumord, consomme chez Thérèse Ravaud, aubergiste à Braine, en compagnie de trois camarades ; leur dette se monte à 19 livres et ils n'ont pas d'argent pour payer leur écot, le sergent donne en gage à l'hôtesse une « paire de boucles de souillier en argent, avec chape et ardillon en fer ». Quelque temps après, voulant reprendre cet objet de valeur, il offre de régler sa dette, l'aubergiste refuse et le sergent l'actionne en justice. Les boucles sont estimées à 50 livres. Le juge fait droit au militaire et condamne la femme Ravaud à rendre les boucles à leur légitime propriétaire.

Très souvent la « maison d'arrêt » de Braine accueille des volontaires pour y subir quelques jours de prison. Ce « carcer duro » s'avère assez peu terrible. Le registre d'écrou nous restitue date et durée de ces incarcérations, il nous donne les noms des punis, mais se montre très sybillin sur les « motifs ». Le plus souvent, il mentionne : « cause discipline militaire ». Il s'agit, en somme, de jours de salle de police, la peine la moins sévère de tous les temps et de toutes les armées : un jour, un jour et une nuit, deux jours au plus. Détail assez piquant, ce sont les moins disciplinés de ces soldats dont les noms passeront ainsi à la postérité : une centaine au moins. Le premier écrou, du 30 Octobre 1791, est relatif à Louis Bonnet, caporal. Le dernier, du 7 Mai, concerne le grenadier Eliant, sur ordre du sergent Montazaud de la compagnie n° 2. Des officiers n'échapperont pas à la geôle. Le 10 Mars 1792, Monsieur Loup d'Ancie fait mettre en prison l'aide chirurgien-major Navierre, pour peu de temps, il est vrai. Il sera libéré le 11 sur mandat de M. Huin, chirurgien-major.

Toutes les armées traînent derrière elles des ribaudes. Les gendarmes de Braine incarcèrent Elisabeth Joncque, « fille libertine, allant faire ses couches à Paris ».

#### L'équipée de... LA FERTÉ-MILON

Il advient à deux volontaires une aventure qui eût fait les délices de Courteline.

Le 17 Janvier 1792, des militaires sont attablés chez Hosse, aubergiste et perruquier. Près d'une chambre occupée par des officiers et sous-officiers de la 2<sup>e</sup> Compagnie, se restaurent deux volontaires : le caporal Duteil et le grenadier Bardonneau. Tout ce monde mange bien, boit mieux encore. Braine, à l'époque produit un petit vin gris assez agréable certaines années et fort prisé sur les marchés régionaux.

A la fin du repas, tant du côté officiers que du côté « bons-hommes », on a perdu quelque peu l'esprit. Bref, ici comme là, on ressent une furieuse envie de dormir. Le plus incommodé paraît être François Lesterpt, le sergent-major de la Compagnie n° 2. Il va se reposer après ce dîner trop copieux. A son réveil, quelques heures plus tard, une pénible surprise

l'attend : pendant son lourd sommeil, on lui a pris 120 livres, toute la caisse de sa compagnie. Il interroge la dame Hosse, la bonne hôtesse, qui lui fait part de ses soupçons.

A l'appel du soir, manquent deux volontaires, les deux voisins au repas plantureux : Jean Duteil et François Bardonneau. Certainement ce sont eux les auteurs du larcin.

Après avoir soustrait la somme, ils se sont crus riches et ont décidé de se rendre à La Ferté-Milon où Bardonneau à un frère, volontaire au 2<sup>e</sup> Bataillon de la Haute-Vienne.

Ce Bardonneau, âgé de 22 ans, perruquier de son état, doit être beau parleur, cette qualité n'est-elle pas un peu professionnelle, il est devenu l'ami, très intime, d'une jeune brainoise : Marguerite Hachin. C'est elle qui découvre le pot-aux-roses, elle espérait, peut-être, bénéficier des libéralités des deux compères, déçue, elle les dénonce ; Cherchez la femme : demeure le critère de toute enquête policière.

Bardonneau, « pris de vin », ne « pouvant se soutenir », c'est une raison majeure pour que les deux conscrits « louent une voiture ». De son côté, Duteil « a montré ses assignats à plusieurs de ses camarades et même au factionnaire du corps de garde ».

Après avoir bu le coup de l'étrier, au cabaret du « Petit Laboureur », les deux grenadiers en rupture de ban montent en carrosse et... foueute cocher, prennent la route de Villers-Cotterêts, qui se trouve à une lieue de La Ferté-Milon.

Ils arrivent à Villers vers minuit et, toujours en goguette vont loger dans l'un des meilleurs hôtels de la ville, à « La Licorne », « sur la place, à main droite, chez Dupont, aubergiste ».

Des 120 livres, il ne reste plus que 87 L. 9 sols ; ils ont déjà dépensé la différence soit 32 livres 11 sols, plus le prêt de l'escouade de Duteil : 15 livres 14 sols, que celui-ci s'est approprié sans plus de façon.

Pendant ce temps, le lieutenant Dufour et le sergent-major Lesterpt ne sont pas restés inactifs, ils partent « en voiture attelée » à la recherche des deux lascars. Au petit matin du 18, ils les cueillent au lit, à Villers-Cotterêts, un peu honteux peut-être. Ils récupèrent ce qui peut encore l'être de la somme « emportée » et ramènent les deux compères à Braine, sous bonne garde, entre deux gendarmes.

L'épilogue est banal, c'est celui de toutes les « bordées ». On met les « délinquants » au « chose », l'humble prison brainoise qui, tout de même, comporte un « cachot noir » ; ce sera pendant plusieurs semaines la demeure du caporal Duteil. Son capitaine le fait ferrer, par les soins de Ruffin Rasselet, compagnon serrurier chez Jean-Baptiste Maroteau. Ses galons de laine et sa qualité de chef de cet étrange détachement lui valent sans doute cette rigueur. Bardonneau échappe à cette gêne et à cet opprobre pour une raison majeure, il n'y a plus

de fer à la forge. Le sergent-major se voit infliger un jour de Salle de Police. La justice, même militaire, a toujours été distributive.

Le commissaire des guerres de la 1<sup>re</sup> Division, Poitevin-Delamotte, est informé de l'affaire. Il ordonne une enquête et le colonel Harbonneau se trouve obligé de faire rapport sur cette incartade ; il entend la cabaretière femme de Nicolas Hosse, Clément L'Hermitte, le geôlier de la prison, la fille Hachin, des officiers et sous-officiers, des camarades des deux « drôles ».

L'affaire s'achève par un jugement rendu par le Juge de Paix de Braine, siégeant correctionnellement, ce qui peut paraître assez étrange, les faits relevant entièrement de l'autorité militaire. Mais nous sommes en pleine application du droit dit intermédiaire et le code de Justice militaire n'a point encore vu le jour.

Bon enfant, le Juge de Paix Morize montre qu'il est certainement enclin à l'indulgence, 15 jours de prison pour la faute grave du caporal ; quant au grenadier Bardonneau, il l'élargit sans peine ni dépens, le considérant comme excusé.

Tous deux se tirent fort bien de cette aventure.

Mais les événements politiques se précipitent. Le 20 Avril 1792, l'Assemblée Législative fait déclarer au roi chancelier, la guerre à l'Empereur d'Autriche et roi de Hongrie. Le bataillon quitte Braine le 7 Mai. Il emporte avec lui les regrets de toute la population et laisse quelques larmes sur les jolis visages de plusieurs brainoises.

#### L'ÉTAT-MAJOR DU BATAILLON

Mathieu Joseph Harbonneau	:	lieutenant-colonel
Leuillier	:	capitaine 4 <sup>e</sup> Compagnie
Jean-Baptiste Tharaud	:	capitaine 3 <sup>e</sup> Compagnie
Léonard Dufour dit Faucher	:	lieutenant
Lassau	:	sous-lieutenant
Jean-Baptiste Dompierre	:	sous-lieutenant
Loup d'Ancie	:	lieutenant
Huin	:	chirurgien-major
Navierre	:	aide chirurgien-major
Desplaine	:	sous-lieutenant
Négrier	:	capitaine 1 <sup>re</sup> Compagnie
Landrau	:	lieutenant
de Chazotte	:	capitaine 2 <sup>e</sup> Compagnie
Laroque	:	sous-lieutenant
Leymarie	:	lieutenant
de Maison-Rouge	:	capitaine
Louis Séverin Goullard	:	tambour-major.

## LES VOLONTAIRES DU 12<sup>e</sup> BATAILLON

A la fin de 1793, un très bref cantonnement amène à Braine des volontaires parisiens. Leur séjour fut, en effet, très court, puisque, seules, quelques lignes du registre d'écrou de la prison brainoise mentionnent ce quartier d'hiver.

Aucun incident, aucune intrigue ne singularisent ce passage. La date de cette « mise à l'ombre » offre un curieux compromis entre le nouveau et l'ancien « styl ». Le 25 Frimaire 1793 (15 décembre), on incarcère sept soldats du 12<sup>e</sup> Bataillon de Paris : deux fusiliers : Hainsault et d'Arigand ; un tambour : Gobrio ; le caporal Fabre et trois « volontaires » : Quinton, Poteau et Maisonneuve.

Tous sont emprisonnés sur ordre de leur capitaine. Celui-ci signe : « le citoyen Lecomte dit Brutus, adjudant-major et instructeur ». Ce fier mais lourd surnom cache, sans doute, l'opprobre d'un nom sentant par trop le « ci-devant ».

Nous ignorons le motif de cette mesure disciplinaire. Deux jours plus tard « ont été remis en liberté les dénommés ci-contre à leur bataillon, la veille de leur départ ».

Cet exeat est daté, de manière plus orthodoxe, « du 27 Frimaire an II de la République française, une et indivisible ».

Il est signé du même capitaine et de son pseudonyme romain et régicide.

Roger HAUTION.

## SOURCES

### *Manuscrits :*

Registre d'écrou de la Maison de Sûreté de Braine (Mairie).

État-Civil de Braine (Mairie).

Archives de la Justice de Paix de Braine (Mairie).

## Quelques mots sur la biographie de la famille Mennechet

Notre Collègue, Monsieur le Chanoine Gabriel Méra, vous a fait connaître du sacerdoce de Monseigneur Mennechet, il me semble que rien n'a été dit sur les antécédents de cette famille thiérachienne.

Plusieurs prélats ont été membres de notre société, nous nous souvenons, en particulier, de Monseigneur Péchenart et